



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 3 septembre 2023	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp. : 29 °C)	Vent	12 km/h (Sud)	
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	3 SC	Inscriptions totales 80/85
Total des paris mutuels	\$335,928			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Le conducteur, Kyle Forgie, devra obtenir huit (8) résultats satisfaisants dans les courses de qualification d'ici le 1^{er} septembre 2024 pour pouvoir participer aux courses ordinaires.

Décision #2329750

Courses :

1. Examen de la cadence de la course (28 59 127³ 156⁴) au sujet du #1, "GODIVA ICE CREAM", (Guy Gagnon).

Compte tenu de la classe, du fait que le #1 avait deux longueurs d'avance et que les chevaux arrière n'ont pas été gênés, le jury ne considère pas qu'il s'agisse d'une infraction à la règle 22.05.01(k) de la CAJO (cadence comparable à la

classe).

Rien d'autre à signaler.

2. Le #7, "THE COLT", (Gordon Ley), qui a fait un bris d'allure avant le poteau de ¼ de mille, est tombé, et n'a pas terminé la course.

Il doit se qualifier pour la performance. L'entraîneur en a été avisé.

Le #7 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, le Dr L. Berthiaume Attack, qui n'a signalé que des égratignures mineures.

M. Ley a été examiné par des ambulanciers qui ont conclu qu'il n'y avait aucune blessure.

Rien d'autre à signaler.

Un retard a été enregistré en raison d'une difficulté technique liée au pari mutuel et d'une course de dinosaures organisée au profit de la Banque d'alimentation d'Ottawa, et remportée par "Dino the Dinosaur", l'animal de compagnie de Fred Flintstones.

3. Rien à signaler.

4. Le conducteur du #2, "FLASH CUBE", (Samuel Fillion), a été averti concernant la règle de la CAJO 22.05.01 (i) (laisser un espace ouvert lorsque le cheval est amplement capable de ne pas laisser de tel espace).

Rien d'autre à signaler.

5. Comme la caméra d'arrivée électronique n'était pas disponible pour cette course, la décision finale du juge a été annoncée conformément à la règle 33.09 de la CAJO.

Étant donné qu'il n'a pas été possible de séparer les #2, "KEYSTONE DORAL", (Jacques Beaudoin), et #6, "DOUBLE GUM", (Robbie Robinson), à l'aide de la reprise vidéo, une arrivée à égalité pour la 4^e position a été déclarée.

Rien d'autre à signaler.

6. Le conducteur du #9, "ROCKNROLL NATION", (William Roy), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

7. Rien à signaler.

8. **Enquête** sur la performance du #1, "LA BARBE", (Justin Filion), qui a fait un bris d'allure avant le poteau de ¼ de mille, a terminé la course en 4^e position.
Lors du bris d'allure, le #1 a provoqué des obstructions aux #2, "PLACE MY BET", (Philip Reid), #3, "BEACH ROLLER", (Ryan Guy), et #7, "BAD APPLE", (Pascal Berube).
Le #1, arrivé en 4^e position, a été placé en 8^e position (règle de la CAJO 22.09).
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/ejXlc7kQ7jA>

9. Examen de la course entre les #7, "CANADIAN EDITION", (Robbie Robinson), arrivé en 8^e position, et #8, "SAULSBROOK KAISEN", (Guy Gagnon), arrivé en 7^e position, au sujet d'une possible obstruction survenue après le poteau de ¼ de mille.
Après avoir discuté avec M. Robinson et examiné la vidéo de la course, on a conclu qu'il y avait eu suffisamment d'espace pour que le #8 se rende au poteau avant le #7.
Aucune infraction n'a été relevée.
Rien d'autre à signaler.

10. Rien à signaler.

11. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 6

Le #2, "ALWAYSOURWAY" (1), pour \$ 8,500, par John Hopkins, (Mandy Archer entraîneur).

Le #8, "SMILINGBILLYTHEKID" (1), pour \$ 12,000, par Benoit Hebert (entraîneur).